



FLASH INFO

CHS-CT du 20 octobre 2022

La petite phrase du jour :

« On va progresser progressivement »

La direction au sujet de la « qualité de vie au travail »

Régine Scheffer et Sébastien Hesse vous ont représenté et défendu vos droits au dernier Comité Hygiène Sécurité – Conditions de Travail qui s'est tenu le 20 Octobre 2022 au siège de la DREAL, de 9 h 30 à 13 h 05

Un dernier CHS-CT abrégé

La CGT a demandé et obtenu que le point Immobilier Châlons - Metz- Strasbourg soit évoqué en premier point « divers/pour info », juste après les points soumis au vote :

- « Plan d'action » suite à l'étude « Qualité de Vie au Travail »
- « Plan d'action » suite à l'étude KPMG au Service Transports,

En effet selon l'ordre du jour établi par la direction ce point était relégué en tout dernier, et n'aurait pas pu être discuté faute de temps. Aucun des autres points « pour information » et « divers » n'a pu être traité, la direction a abrégé le CHS-CT en clôturant la séance à 13 heures.

Le suivi des remarques formulées au Registre Santé Sécurité Travail n'a pu être évoqué : la CGT demandera que ce point soit mis à l'ordre du jour du comité technique prévu le 10 novembre, notamment le fait que des remarques puissent être désormais purement et simplement effacées du registre dématérialisé.

RAPPELS REGLEMENTAIRES à la DIRECTION

En propos liminaires, après des interrogations sur les projets de travaux à Rotonde (voire point suivant) la CGT a rappelé à la Direction, que les **libertés syndicales sont inscrites dans la Constitution française** (en son Préambule de 1946), et donc dans les Lois.

- « Quiconque peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix. »
- **« Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises »**

Les administrations publiques sont bien sûr concernées, et le statut du Fonctionnaire garantit ces droits à tout agent, et protège les lanceurs d'alerte ainsi que les représentants du personnel.

Le Ministère en charge de l'Ecologie a jugé nécessaire de décliner ces principes dans sa charte de [Lutte contre les discriminations et les haines : protocole d'accord | Portail intranet du pôle ministériel](#)

La politique RH de la DREAL ne peut donc méconnaître ces principes légaux.

La CGT rappelle également et à nouveau, que **tout employeur est responsable de la santé et de la sécurité des agents**

PROJETS IMMOBILIERS DREAL

Travaux « Rotonde » Strasbourg

La CGT a regretté le fait que le seul remplacement du système de chauffage/clim' avec GTC, sans mesures d'isolation, ne servira pas à faire des économies d'énergie et n'améliorera guère le confort des agents.

La Direction indique qu'aucune mesure d'isolation thermique n'a été programmée, « faute de budget », et qu'il faut réaliser maintenant ces travaux pour éviter les pannes.

La CGT regrette, alors que le site « Blum » de Châlons-en-Champagne et le futur nouveau siège à Metz seront performants énergétiquement, cette absence d'anticipation pour le site DREAL de Strasbourg, qui illustre l'insuffisance de la politique gouvernementale, notamment en terme d'isolation des bâtiments.

Compte-tenu de l'impact de ces travaux sur les conditions de travail la CGT réclame :

- **une concertation approfondie de tous les agents dans les services, puis des représentants du personnel, avec** présentations dans les instances à soumettre au vote, avec tous les éléments nécessaires pour une bonne compréhension, et si nécessaire élaboration d'un plan de maintien de la continuité du service
- que tous les bureaux vides soient utilisés
- **que chaque agent puisse conserver son cadre de travail (1 agent par poste de travail, un bureau-table à lui)**, même s'il se met plus souvent en télétravail. Dans les grands bureaux qui pourraient être occupés par 2 agents, que chaque agent puisse avoir son poste de travail, et être connecté au réseau
- qu'il n'y ait aucun bureau mutualisé ni poste nomade.
- que l'on n'oblige pas les agents à se mettre plus souvent en télétravail s'ils ne le souhaitent pas
- afin de limiter les contraintes liées au bruit des travaux, limiter les travaux bruyants à des horaires différés : tôt le matin, tard le soir, le week-end. Ce qui implique d'augmenter le budget pour rémunérer les salariées des entreprises concernées.

La direction répond partager le souhait « d'optimiser l'espace », et comprend que ce soit que compliqué pour les agents. Elle donne son accord à des réunions régulières

Future cité administrative « Polygone » à Metz

La CGT rappelle que **c'est l'Intersyndicale qui a permis d'aboutir à un Restaurant Inter-Administratif avec cuisine sur place** (et non la « télérestauration » comme initialement envisagé ...),

La CGT regrette que la note de la direction n'utilise pas les mots de prise en compte de la *BIODIVERSITE*, à travers à un aménagement *PAYSAGER* extérieur favorisant *l'INFILTRATION des EAUX pluviales*, dans le cadre de la lutte et de l'adaptation au *RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE*

La CGT indique à la direction, avoir directement obtenu avec le soutien de l'Intersyndicale, de la Préfecture de Moselle, que le promoteur prenne l'attache de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La CGT espère ainsi aboutir à un aménagement extérieur exemplaire des politiques de la DREAL et offrant un cadre de travail agréable aux agents.

La direction indique que d'autres points soulevés par l'Intersyndicale, ont bien été pris en compte lors des discussions avec Metz – Métropole, concernant la fréquence des bus, le raccordement du site avec les 2 pistes cyclables et le Trafic automobile Av. A Malraux

La CGT souhaite une plus grande implication de la DREAL dans ce projet immobilier et rappelle son souhait d'un dialogue social mieux structuré, les avancées obtenues par la CGT et l'intersyndicale ont été obtenues jusqu'à présent par le rapport de force.

Châlons-en-Champagne

La direction annonce que suite à la fin du bail à « Patton » fin 2023, l'ensemble des agents – à l'exception de l'Autorité de Sécurité Nucléaire- seront regroupés sur le site « Blum ». A suivre ...

ALERTE CGT : FERMETURE du CPCM Antenne de Metz !

La CGT informe le directeur, des annonces de la direction DRAAF aux agent-es du CPCM (Centre de Prestation Comptables Mutualisées pour la DREAL et DRAAF Grand-Est, les 10 DDT et la DIR-Est, rattaché à la DRAAF) réunis ce lundi 17/10/2022 en visio.

Le Ministère des Finances, dans le cadre de la création des Centre de Gestion Financière, a décidé pour les CGF du Grand-Est, de ne pas créer de site à Metz, prétextant la baisse d'activité d'ici 2024 du pôle « DIR-Est », les routes nationales étant transférées à la Région Grand-Est et à certains départements.

Après avoir vécu dans l'attente d'une décision pendant 18 mois de pseudo-« préfiguration », les 18 agents du CPCM de Metz (dont 15 du Ministère de l'Ecologie), se retrouvent aujourd'hui sous le choc de cette annonce brutale et sans perspectives ! Honteux !

Le Directeur de la DREAL indique en avoir discuté avec la directrice DRAAF, suite à la réunion de lundi où la CGT est intervenue, des solutions sont en cours de recherche.

La CGT appelle à la mobilisation pour défendre les agent-es du CPCM contre une restructuration « CGF » à marche forcée.

COMPTE RENDU du CHSCT du 20 Avril 2022

Au sujet d'une affaire très grave, la CGT demande au directeur s'il a consulté le Médecin du Travail en vue d'une saisine de la Médecine de l'Inspection du Travail comme indiqué dans le compte-rendu : le directeur répond que non, et qu'il le refuse. **La CGT va donc saisir directement la Médecine de l'Inspection du Travail.**

La CGT demande la prise en compte de ses remarques, le PV étant rédigé de manière vindicative contre la CGT.

La Direction accepte une précision très importante, mais maintient sa rédaction.

La CGT vote donc contre ce PV. La FSU s'abstient, FO et UNSA votent pour.

Concernant le volet judiciaire de cette affaire, en cours d'examen par le Procureur de la République de Metz suite à une enquête, la CGT indique au directeur que **la fédération nationale CGT s'est portée partie civile en soutien aux victimes.**



Concernant **l'enquête administrative du Ministère**, le directeur confirme que les premiers constats ne relève « pas de difficultés » mais des « **interrogations sur le fonctionnement de la CGT** »

La CGT indique que ces ahurissantes « interrogations sur le fonctionnement de la CGT » sont remontées jusqu'au sommet de la Confédération Générale du Travail. La CGT espère que le Ministère, ne retiendra pas dans ses conclusions des allégations aussi grossières que celles avancées à son représentant local, dans une (vaine) tentative d'intimidation semble t'il. Dans quel but ?

La CGT signale la persistance du mal-être, et des disparitions récentes de matériel onéreux dans l'unité concernée signalées à la hiérarchie.

La CGT regrette cette situation, qui est un échec pour la DREAL. Si la vérité sur cette affaire déplorable doit éclater sur la place publique, elle éclatera.

Plan d'action suite à l'étude « Qualité de Vie au Travail »

Le Médecin de Prévention, regrette ne pas avoir été associé à cette étude alors qu'il aurait pu éclairer des situations difficiles. Il signale être en contact avec de nombreux agents en « Risques Psycho-sociaux » (RPS)

La CGT remercie le Médecin de Prévention pour son dévouement en faveur de la santé au travail des agent-es de la DREAL.

La CGT rappelle que l'étude « RPS-QVT » a été initialement déclenchée, en raison du nombre important de problème de RPS constaté à la DREAL Grand-Est par les différents acteurs.

La CGT rappelle sa principale revendication, un dispositif de régulation/médiation associant les représentants du personnel, en vue de réguler les difficultés et conflits relationnels le plus en amont possible.

Si des réunions bilatérales ou multilatérales avec la direction ont bien eu lieu, force est de constater que certaines situations ne sont pas résolues, et que les organisations syndicales et d'autres acteurs, ne sont pas entendus.

La mesure dans le document final soumis au vote s'intitule :

« Examiner la possibilité de compléter l'offre existante par un dispositif de régulation/médiation, en vue de réguler les difficultés et conflits relationnels le plus en amont possible »

Les autres mesures relèvent plus de la communication ou de l'accompagnement aux suppressions de postes, qui est une des causes majeures du RPS à la DREAL

La CGT s'interroge sur le « management déconcentré »

La Direction indique qu'il s'agit, suite à la loi de transformation publique de 2018, de la disparition des commissions administratives paritaires, et de la disparition à venir des CHS-CT, dont elle semble se réjouir. Elle espère un « dialogue social reconfiguré en temps de crise »

La CGT s'inquiète de l'aggravation d'une certaine dérive autoritaire, justement source de RPS. **La CGT réclame un dialogue social renforcé et respectueux à la DREAL Grand-Est** et déplore la petite musique parfois entendue, que ce serait les représentants du personnel qui sont à l'origine des RPS.

La CGT vote CONTRE le « plan d'action QVT ».

Les autres organisations syndicales votent POUR.

« Plan d'action » suite à l'étude KPMG au Service Transports

Si cette étude pointe certains dysfonctionnements constatés, elle ne répond en rien au problème initial qui avait conduit l'ensemble des syndicats à réclamer un CHS-CT exceptionnel, refusé.

La demande de la CGT d'enquête au titre de l'article 55 du CHS-CT a ensuite habilement détournée et les représentants du personnel – ainsi que le médecin du travail- tenus à distance de l'élaboration des décisions.

Ainsi l'étude de la multinationale KPMG semble orientée selon les besoins de la direction d'accompagner la politique de suppressions de postes et de « management par objectifs ». Ou encore énonce des évidences

La CGT note que les agents ne croient pas à ce simulacre et pensent qu'on essaie de noyer le poisson : l'étude ne répond pas au problème initial de RPS, pour lequel la direction reconnaît l'impasse actuelle.

La CGT considère que l'argent public est ainsi gaspillé

[Le ministère de l'Écologie, champion des cabinets de conseil \(reporterre.net\)](#)

La CGT – la FSU et FO votent CONTRE ce « plan d'actions » KPMG. L'UNSA s'abstient.

**Pour vous défendre, pour défendre nos Services publics,
pour la Justice sociale et environnementale
du 1^{er} au 8 décembre VOTEZ CGT !**



CGT DREAL Grand-Est

Tél. : 03 87 56 42 15 - 06 30 34 18 09

cgt.dreal-grand-est@i-carre.net